

# QUESTIONNAIRE PARENTS/ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

## L'accueil de loisirs, c'est quoi ?

**Objectif :** apporter aux enfants des valeurs de tolérance, de respect et d'ouverture aux autres à travers la vie de groupe.

**But :** permettre à l'enfant âgé de 3 à 12 ans, de s'amuser, s'épanouir en toute sécurité et lui offrir une qualité d'accueil adaptée à ses besoins.

Une équipe d'animation formée qui assure la prise en charge des enfants selon des groupes d'âge.

**Pays de Daoulas :** trois accueils collectifs

- Loperhet, bourg de Loperhet et Gorré menez
- L'Hopital-Camfrout

Le mercredi et vacances scolaires



Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès 7h 30 jusqu'à 18 h 30.

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (QF) déterminé par la CAF (N° allocataire).

Un projet pédagogique et un règlement du centre de loisirs sont en vigueur dans chaque ALSH.

Les repas sont assurés par le SIVURIC.

## Aujourd'hui, pourquoi ce questionnaire ?

Plusieurs familles ont sollicité la mairie en raison de difficultés d'inscription de leur enfant à l'accueil ALSH sur le pays de Daoulas. L'accueil de loisirs de Loperhet et Hôpital-Camfrout affichent souvent complet au moment de l'inscription des enfants.

Soucieuse de répondre aux attentes des parents, la commune de Saint Urbain, en lien avec les communes du pays de Daoulas, souhaite engager une réflexion concernant les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Afin d'estimer au mieux vos besoins, nous vous proposons de nous aider en répondant, le plus précisément possible, aux questions suivantes et nous faire part de propositions.

Vos expériences alimenteront le bilan quantitatif réalisé par les ALSH, présenté en mars dans le cadre du comité de pilotage des ALSH au sein du pays de Daoulas.

## Questionnaire à nous remettre en mairie (cocher une ou des réponses ci-dessous)

### Fréquentation à l'ALSH

- Votre enfant fréquente-il un accueil de loisirs ? OUI  Lequel ?.....  
NON

Si non, quel moyen d'accueil utilisez-vous ?

période	assistant(e)maternel(le)	grands parents	amis(es)	proche	autres
mercredi					
vacs scolaires					

Commentaires :

.....  
.....

Si oui, à quel rythme sur l'année scolaire 2022/2023 ?

### Période scolaire

- le mercredi par demi journée :
- le mercredi toute la journée :

toute l'année	1 fois tous les 15 jours	1 fois par mois	ponctuellement

**Période hors scolaire :** préciser le nombre de jours de présence de votre enfant, si possible les jours

vacances	automne	noël	hiver	printemps	été juillet	été août
à la journée						
demi-journée						
1 semaine/2						
2 semaines						
été 15 jours						
été sur le mois						
été deux mois						

Commentaires : .....

**Projet éducatif de l'accueil de loisirs sans hébergement**

Avez-vous connaissance du projet éducatif de l'accueil de loisirs de votre enfant ? OUI  NON

Si oui, qu'est-ce qui correspond le plus à vos attentes dans l'accueil de votre enfant :

.....

Si non, pourquoi ?

.....

Quelles sont les activités que votre enfant apprécie le plus au centre de loisirs ?

.....

La qualité de l'accueil vous satisfait-elle ? OUI  NON

Pourquoi ?

.....

Avez-vous rencontré des difficultés ? De quelle nature ?

.....

Quelles améliorations proposez-vous ?

.....

Age de l'enfant ou des enfants concernés :